

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1268 portant autorisation de transfert des restes mortels de M. Simon (Joseph).

n° 1268

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 octobre 1953

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Simon (Joseph), décédé le 6 septembre 1952, et actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Pleudihen (Côtes-du-Nord). Les dépenses occasionnées par le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de l'inhumation seront supportées par la Compagnie des Messageries Maritimes.